

AVIS À LA BATELLERIE

Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation et
du Règlement Particulier de Police de la Navigation E-2015-60 du 30 mars 2015

LOT AVAL

Section de voie : SOTURAC / ALBAS

Cahors, le 15 mai 2025

Objet : ouverture de la navigation

n° : DDT46/2025/04

Vu que les embâcles sur le site de l'écluse de floiras ont été enlevés par le service navigation du conseil départemental du Lot.

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation

INFORME

[LES USAGERS DE LA RIVIÈRE LOT]

DE L'OUVERTURE DE LA NAVIGATION
(FRANCHISSEMENT DES ÉCLUSES)
SUR LA SECTION COMPRISE ENTRE L'ÉCLUSE D'ORGUEUIL ET ALBAS,
À COMPTER DU 15 mai 2025

RAPPEL :

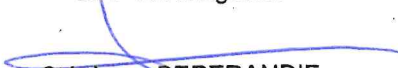
- navigation interdite à l'ensemble des bateaux et embarcations, sur le bief amont de Fumel.

PERTURBATIONS PROGRAMMÉES :

- début juin secteur Castelfranc (travaux infrastructures).

Date limite de l'avis à la batellerie : Jusqu'à nouvel avis

Le chef d'unité Police de l'eau
DPF et Navigation


Stéphane BERTRANDIE



Direction départementale des territoires du Lot
Service Eau, Forêt, Environnement / police de la
navigation
127, quai Cavaignac - 46009 Cahors Cedex
ddt-sefe@lot.gouv.fr / Tél : 05 65 23 60 60



En cas d'incident sur les infrastructures,
Conseil Départemental du Lot
Service navigation
dia@lot.fr / Tél (astreinte) : 06 10 49 20 25